



Ajustement à la baisse de l'objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité à horizon 2026

Croissy-Beaubourg, le 27 octobre 2022, 18h00 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, ajuste son objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité à horizon 2026.

Lors de l'augmentation de capital réalisée le 26 novembre 2021, Theradiag avait indiqué avoir pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ à 5 ans tout en maintenant le contrôle strict de ses coûts. Il était prévu que les Etats-Unis constitueraient environ la moitié de l'objectif de chiffre d'affaires à atteindre, notamment par la facturation directe des patients. Cette ambition a par ailleurs été confirmée lors de l'Assemblée Générale de la Société du 5 mai 2022.

Dès le mois de juillet 2022, à l'initiative du partenaire de Theradiag aux Etats-Unis, des discussions relatives aux modalités d'hébergement de son activité aux Etats-Unis combinées à une non atteinte prévisible de l'équilibre financier sur ce territoire en 2022 ont conduit Theradiag à une phase de réflexion sur la mise en place d'une stratégie commerciale nouvelle pour le marché nord-américain dans le but de limiter et rentabiliser les investissements consentis aux Etats-Unis jusqu'alors. Il était fait allusion à l'initiation de cette réflexion dans le communiqué de presse publié à l'occasion de l'annonce de son chiffre d'affaires semestriel 2022 le 18 juillet dernier. En outre, à l'occasion de la publication des résultats semestriels 2022 le 19 septembre dernier, la Société a confirmé qu'elle poursuivait l'optimisation de son organisation commerciale dans les pays stratégiques. Cela s'inscrit dans la perspective d'un chiffre d'affaires réduit mais rentable aux Etats-Unis, et de l'atteinte de la rentabilité de Theradiag.

En conséquence de cette phase de réflexion et de la fin prochaine des relations contractuelles existantes, Theradiag a été amené à ajuster son modèle de ventes privilégiant une commercialisation de ses tests à travers un distributeur (et non plus une facturation directement aux patients) limitant ainsi son chiffre d'affaires au service d'une meilleure rentabilité aux Etats-Unis, moins risquée car exempte de frais fixes. De plus, les objectifs communiqués lors de l'augmentation de capital avaient été estimés sans que l'impact des vagues Covid puisse être parfaitement anticipé ; or la Covid a ralenti l'ensemble des plans de promotion et d'enregistrement de tests.

La réduction mécanique du revenu ainsi que l'impact Covid sur l'activité, notamment aux Etats-Unis, ont conduit à ajuster l'objectif de chiffre d'affaires à 17,2 M€ en 2026. Par ailleurs, le nouveau modèle organisationnel aux Etats-Unis, moins risqué et moins coûteux à court terme, impactera à la baisse la marge opérationnelle à moyen-terme en valeur absolue. En effet, le nouveau plan d'affaires à horizon 2026 prévoit une marge brute après frais variables de production stable sur la durée du plan. La marge brute après frais fixes de production s'améliore sur la même période du fait d'une meilleure absorption de ces frais fixes. En parallèle, Theradiag prévoit de renforcer d'ici 2026 ses investissements d'innovation et de R&D ainsi que ses efforts de promotion et de commercialisation. Par conséquent, même si ces dépenses opérationnelles représenteront une part décroissante du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancée du plan, la marge opérationnelle ne se situera pas entre 20 et 30% à horizon 2026 (objectif présenté lors de l'augmentation de capital de novembre 2021).

Theradiag rappelle qu'un projet d'offre publique d'achat (l'"Offre") a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers par la société Biosynex sur les actions de Theradiag qu'elle ne détient pas au prix de 2,30 euros par action. Theradiag déposera son projet de note en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les prochains jours. L'ajustement à la baisse de l'objectif de chiffre d'affaires à horizon 2026 a été pris en compte dans le cadre des travaux d'évaluation de l'établissement présentateur de l'Offre et par l'expert indépendant nommé dans le cadre de l'Offre. Leurs travaux respectifs sont donc en partie fondés sur ce plan d'affaires. Dans son rapport qui sera reproduit dans le projet de note en réponse, l'expert indépendant indiquera que, selon lui, l'écart observé entre ce plan d'affaires et les annonces faites au marché s'explique par le changement de stratégie commerciale aux Etats-Unis reflété dans le plan d'affaires.

A propos de Theradiag

Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, Theradiag développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est une société reconnue du marché des tests de maladies auto-immunes et à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Informations importantes

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Theradiag. La documentation relative à l'offre publique d'achat qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'achat, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat lorsqu'elle sera disponible, si l'offre est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Theradiag, Biosynex et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Theradiag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.